



DÉPARTEMENT de l'ARDÈCHE
MAIRIE de JAUJAC
11 Place du Champ de Mars 07380 JAUJAC

Tél : 04 75 93 22 28

Mail : mairie@jaujac.fr

Site : <http://www.jaujac.fr>

Compte Rendu du conseil municipal
Du 25 MARS 2019

1) Approbation des comptes de gestion 2018 de la Trésorière Municipale des budgets : Principal, service de l'eau, service de l'assainissement et de la cantine scolaire

La Trésorière municipale a arrêté les comptes de gestion 2018 des budgets : principal, service de l'eau, service de l'assainissement et de la cantine scolaire.

Ces comptes sont en parfaite adéquation avec les dépenses et recettes réalisées en 2018 pour les différents budgets.

Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion de l'exercice 2018 présentés par le comptable.

2) Vote des comptes administratifs 2018

BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	977 606.37 €
Recettes	1 307 449.04 €
Résultat de clôture	329 842.67 €

INVESTISSEMENT	
Dépenses	856 713.77 €
Recettes	1 431 858.08 €
Résultat de clôture	575 144.31 €
Excédent 2017	412 406.95 €

RESTES A REALISER 2018	
Dépenses	1 238 098.00 €
Recettes	318 841.55 €
Résultat de clôture	- 919 256.45 €

Le résultat de clôture final est de + 68 294.81 €.

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif et affecte le résultat de clôture de fonctionnement soit 329 742.67 € au compte 1068 du budget primitif 2019.

BUDGET SERVICE DE L'EAU

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	248 577.05 €
Recettes	305 912.48 €
Résultat de clôture	57 335.43 €

INVESTISSEMENT	
Dépenses	121 064.15 €
Recettes	145 372.53 €
Résultat de clôture	24 308.38 €
Excédent 2017	108 691.94 €

RESTES A REALISER 2018	
Dépenses	178 598.00 €
Recettes	14 406.00 €
Résultat de clôture	- 164 192.00 €

Le résultat de clôture final est de - 31 191.68 €.

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif et affecte le résultat de clôture de fonctionnement soit 57 335.43 € au compte 1068 du budget primitif 2019.

BUDGET SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	106 293.31 €
Recettes	129 409.06 €
Résultat de clôture	23 115.75 €

INVESTISSEMENT	
Dépenses	55 442.84 €
Recettes	55 125.91 €
Résultat de clôture	- 316.93 €
Excédent 2017	91 601.43 €

RESTES A REALISER 2018	
Dépenses	29 000.00 €
Recettes	35 894.00 €
Résultat de clôture	6 897.00 €

Le résultat de clôture final est de 98 178.50 €.

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif et affecte le résultat de clôture de fonctionnement soit 23 115.75 € au compte 1068 du budget primitif 2019.

BUDGET CANTINE SCOLAIRE

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	93 904.36 €
Recettes	113 408.95 €
Résultat de clôture	19 504.59 €

INVESTISSEMENT	
Dépenses	4 743.94 €
Recettes	31 680.10 €
Résultat de clôture	26 936.16 €
Excédent 2017	- 16 660.57 €

RESTES A REALISER 2018	
Dépenses	500.00 €
Recettes	0.00 €
Résultat de clôture	- 500.00 €

Le résultat de clôture final est de 9 775.59 €.

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif et affecte le résultat de clôture de fonctionnement soit 19 504.59 € au compte 1068 du budget primitif 2019.

3) Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux en 2019.

Les taux seront pour :

La taxe d'habitation de 8.97 %

La taxe foncière (bâti) de 13.75 %

La taxe foncière (non bâti) de 87.01 %

4) Location de meublé de tourisme

Afin de simplifier les conditions d'enregistrement des meublés de tourisme, le Conseil Municipal décide de mettre en place l'enregistrement par télédéclaration.

Afin de faciliter la mise en œuvre de cette procédure de déclaration, l'Agence de Développement Touristique de l'Ardèche a adhéré au service DECLALOC.FR et le met à disposition des intercommunalités.

La Communauté de Communes remet ce service à la disposition des collectivités de son territoire à titre gratuit.

Le Conseil Municipal autorise le maire à signer la convention de mise à disposition du service DECLALOC avec la Communauté de Communes.

5) Demande de participation financière pour une visite au musée de la Résistance et la Déportation au Teil

Le Conseil Municipal accorde une subvention de 100 € à l'association des anciens combattants qui organise une visite du musée de la Résistance et de la Déportation au Teil pour les élèves de CM1 et CM2 de JAUJAC et LA SOUCHE.

6) Abandon de la prise d'eau sur le ruisseau de PEREYRES

Le Conseil Municipal s'engage à abandonner la prise d'eau sur le ruisseau de Pereyres si les travaux d'optimisation de la ressource en eau du Peschier sont autorisés et lorsqu'ils seront réalisés.

Toutes les délibérations ont été votées à l'unanimité.